

ABONNEMENTS

ABONNEMENTS par an des 1<sup>er</sup> et 16 de chaque mois... 4<sup>e</sup> patent d'avance. LOT ET DÉPARTEMENTS LIMITROPHE

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL Paraissant les Mardi, Jeudi et Samedi

INSERTIONS

LES INSERTIONS sont reçues au Bureau du Journal du Lot et se paient d'avance. Annonces... 25 c. la ligne Réclames... 50 c.

M. Havas, rue J.-J. Rousseau, 8 M. Laffitte et Co, place de la Bourse 8, sont seuls chargés à Paris de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

BUREAUX

A CAHORS, IMPRIMERIE DE A. LAYTOU, RUE DU LYCÉE.

Envoyer avec la demande d'abonnement un bon de poste.

L'acceptation du 1<sup>er</sup> numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner.

La publication des Annonces Judiciaires et Légales est libre dans tous les Journaux du département.

Compagnie du Chemin de fer d'Orléans. — Service d'Été.

Tableau 2. Horaires de trains entre Cahors, Paris, Bordeaux, Périgueux, Rodez, Aurillac, Vierzon, Monsempron-Libos, Agen, Fumel, Soturac, Duravel, Luzech, Castel franc, Puy-l'Evêque, Soturac, Fumel, Monsempron-Libos.

Cahors, le 26 Octobre 1875

Le Journal des Débats a publié, samedi matin, une note dont l'importance a été très-remarquable. La Gazette de France interprète cette note comme une levée de boucliers de MM. Léon Say et Dufaure contre M. Buffet.

Voici le texte de cette note :

Le ministère posera-t-il ou ne posera-t-il pas la question de cabinet dans la discussion sur la loi électorale? Quelques journaux officieux ont annoncé que le conseil des ministres avait pris à ce sujet une résolution définitive; d'autres journaux ont contesté le fait.

Il eût été plus pratique de chercher à connaître l'opinion du vice-président du conseil et de se demander ce que devient un ministre quand son chef a disparu.

On sait donc, à n'en pas douter, que le ministre de l'intérieur se retirera s'il n'obtient pas un vote en faveur du scrutin d'arrondissement; mais toutes les probabilités sont en faveur de ce vote.

Si M. Buffet disparaît, le ministère Buffet n'existera plus. Le Maréchal recouvrera toute sa liberté d'action et il en usera dans un sens qu'il n'est permis à personne de prévoir en ce moment.

Il est donc oiseux de discuter sur la question de cabinet et de se demander si elle sera posée ou non; mais, ce qui est certain, c'est que M. Buffet quittera le ministère si le scrutin de liste est voté, et personne ne peut supposer que le ministère existera encore après que son chef aura cessé d'être ministre.

Veut-on dire que l'Assemblée devra discuter, à propos du scrutin de liste, un programme ministériel, et que le ministère conviera l'Assemblée à le faire? Nous n'en croyons rien pour notre part: le débat a été plusieurs fois proposé par M. Buffet lui-même, et l'Assemblée ne l'a jamais accepté.

Mais du moins, disent quelques personnes, on saura, dans le cas où la bataille se livrera, si le ministère est homogène ou s'il ne l'est pas. On peut prévoir cela dès maintenant. Le ministère est homogène pour fonder le gouvernement constitutionnel, il ne l'est peut-être pas pour résoudre toutes les questions d'administration intérieure.

défait d'homogénéité deviendra visible.

M. Buffet peut expliquer sa politique personnelle et déclarer la guerre au centre gauche, ce que nous regretterons fort; mais cela peut encore arriver. M. Buffet peut même, — cela est encore possible, — avoir la majorité; mais, le lendemain de sa victoire, il sera obligé de former un nouveau ministère, car MM. Dufaure et Say ne pourront rester ministres s'il s'établit une majorité dont leurs amis ne feront pas partie.

On peut craindre également que le ministère ne survive pas à une discussion sur la politique intérieure, car il est possible que dans la lutte, quelle qu'en soit l'issue, plusieurs ministres ne puissent conserver leurs portefeuilles, et leur retraite amènerait une dislocation de l'administration actuelle.

Nous demandons pardon à nos lecteurs et à nos amis qui, Dieu merci! deviennent chaque jour plus nombreux, de citer en tête de notre journal les lignes suivantes du Courrier du Lot :

Le Journal du Lot, dont l'humeur pacifique est connue, qui laisse, sans sourciller et sans s'émouvoir, attaquer la religion, et ses manifestations et ses ministres, n'a pas sans doute la prétention que nous fassions, comme lui, des échanges de mamours et de compliments avec nos adversaires?

Mais peut-être que, à l'instar de Duportal, surnommé tout-un-monde, le Journal du Lot pense être, lui aussi, « tout le monde. » Dans ce cas, quel microcosme!

Est-ce suffisamment odieux?

C'est notre honneur d'être insultés ainsi pour la cause de la France, contre une politique qui deux fois a partagé la France;

Pour la cause de la religion, contre une dynastie qui, en deux règnes, a incarcéré un Pape et en a dépoillé un autre;

Pour la cause de la morale publique et du respect social, contre un parti qui glorifie les coups d'Etat et les parjures;

Pour la cause de la Constitution et du Maréchal de Mac-Mahon, qui vient d'être publiquement visé en Corse (ainsi qu'on le verra plus loin), par le venin bonapartiste de M. Rouher;

Pour la cause de nos compatriotes du Lot, de nos fidèles et dévoués lecteurs, qui connaissent nos sentiments chrétiens et français, et auxquels nous conseillons d'accepter et de servir le gouvernement légal, et de fuir avec horreur ces fauteurs de révolutions qui, sous prétexte d'appel au peuple, ne travaillent qu'à remettre la main sur le pouvoir;

En un mot pour la cause de la justice, du droit, de la dignité humaine et de la prospérité publique.

Le parti des revendications impériales — qu'il ne faut pas confondre avec le grand nombre indifférent ou irrésolu des anciens adhérents de l'Empire — vient de coûter à la France deux provinces et dix milliards;

Ce parti a rendu indispensables une augmentation considérable des impôts et une loi militaire accablante dont il est seul responsable;

Ce parti prend nos braves paysans pour des niais, capables de croire qu'un seul homme peut mieux faire à lui tout seul, qu'un gouvernement composé de représentants nommés par la nation elle-même.

Ce parti a conduit à une boucherie inutile les pauvres enfants de nos campagnes, — en Crimée pour nous brouiller avec la Russie, notre alliée naturelle; — dans les plaines Lombardes pour abaisser la Papauté et créer dans l'unité italienne un puissant rival à la France; — au Mexique pour y perdre la presque totalité de notre matériel militaire; — dans l'effroyable campagne de 1870, pour nous trainer de ruine en ruine et de désastre en désastre, jusqu'au jour où l'unité allemande, dont il est l'auteur, s'est dressée à côté de l'unité italienne.

Eh bien! ce parti dirige contre nous, avec une persistance incessante, ses diatribes et ses calomnieuses imputations. Nous avons le droit d'en être fiers. Merci!

Le Courrier du Lot publie un article intitulé Tout le monde est bonapartiste. Examinons:

Les habitants de Sarrelouis et de Landau sont-ils bonapartistes?

Les habitants de Strasbourg et de l'Alsace sont-ils bonapartistes?

Les habitants de Metz et de la Lorraine sont-ils bonapartistes?

M. Rouher vient de parler à son tour. Il a choisi un pays lointain, la Corse, pour théâtre de son éloquence qui, du reste, est toujours brillante. Les choses qu'il a dites sont curieuses à connaître, mais c'est ce qu'il n'a pas dit qui donne à réfléchir.

Le discours de M. Rouher excite une très vive indignation dans l'opinion publique. M. Rouher a osé parler des lourdes responsabilités du maréchal de Mac-Mahon. Le Journal des Débats avait cru d'abord qu'il y avait là une simple allusion aux lois constitutionnelles, que le Maréchal a réclamées. Il se ravise, et contient ce qui suit:

Il paraît que nous nous sommes trompés en interprétant la phrase de M. Rouher sur les lourdes responsabilités encourues par M. le maréchal de Mac-Mahon. Nous avons cru qu'il s'agissait de res-

ponsabilités politiques. Et comment aurions-nous pu deviner qu'il fût question de responsabilités militaires? M. le maréchal de Mac-Mahon a été victime d'une manœuvre à jamais fatale au pays, la marche sur Sedan; mais cette marche, par qui donc avait-elle été imposée? Qui donc était allé à Reims pour obliger le Maréchal à l'entreprendre dans l'intérêt de la dynastie napoléonienne, menacée d'une chute si l'armée se repliait vers Paris? M. Rouher a oublié sa propre histoire; nous, qui nous en souvenons, nous n'avions pas pensé qu'il eût l'intention de rejeter sur d'autres une faute que son intervention et ses conseils avaient rendue inévitable. Nous confessons notre erreur. Il ne suffit pas à M. Rouher de mettre sur le compte de la république tous les malheurs survenus après le 4 septembre; il attribue en outre à son Président les désastres qui ont précédé le renversement de l'empire. Ne serait-ce pas aussi, par hasard, à quelque républicain que nous devrions attribuer la déclaration de guerre et le discours belliqueux adressé à l'empereur par le président du Sénat à la veille des hostilités?

Les paroles de M. Rouher ne sauraient atteindre le but qu'elles visent; mais elles montrent ce qu'il faut penser des éloges que d'autres bonapartistes prodiguent au Maréchal. Calomnie d'un côté; mensonge de l'autre.

On lit dans le Français :

Il est dans le discours de M. Rouher, un passage qui a été justement remarqué et qui permet de jurer de la sincérité des protestations de dévouement que les bonapartistes affectent parfois d'adresser à M. le maréchal de Mac-Mahon. C'est le passage où l'ancien ministre d'Etat parle des « lourdes responsabilités qu'a encourues le maréchal. » Il paraît que M. Rouher a voulu faire allusion à la marche sur Sedan. Cette allusion, qui eût été dans la bouche de tout orateur une impertinence et une injustice, est particulièrement inconvenante et maladroite dans la bouche de M. Rouher. Celui-ci oublie qu'il se rendit lui-même à Reims pour conseiller la marche sur Sedan, et qu'en cette circonstance il avoua n'agir que dans les intérêts de la dynastie napoléonienne. Le Maréchal est, sans doute, au-dessus de ces perfides insinuations; mais il ne nous déplaît pas que, par ces paroles prononcées au nom de l'impératrice et du prince impérial, il soit éclairé sur les vrais sentiments des bonapartistes à son égard.

On lit dans le Moniteur universel :

Le discours de M. Rouher à Ajaccio a produit l'impression la plus pénible dans le ministère. Il n'y a qu'une voix dans le conseil pour blâmer ces manifestations, audacieuses autant qu'inconstitutionnelles, entreprises par un homme que le sentiment national a chargé de responsabilités bien autrement lourdes que celles qui, d'après lui, pourraient peser sur le maréchal de Mac-Mahon.

Il nous est donc permis d'annoncer, dès aujourd'hui, comme imminente la révocation de M. le maire d'Ajaccio, qui, malgré son titre de maire nommé par le gouvernement, n'a pas craint de figurer dans une semblable manifestation. Il convient d'ajouter que, comme réserviste, M. le Maire d'Ajaccio a fait aussi bon marché, dans cette circonstance, des prescriptions de la loi militaire que des convenances politiques. On lui a, du reste, infligé déjà pour ce fait huit jours d'arrêt.

En constatant ces faits, on ne peut se défendre d'un retour amer sur la singulière idée que les bonapartistes se font des lois de l'Etat et de la discipline militaire. On a vu récemment un comman-



dant d'écadre écrire une profession de foi bonapartiste pour un banquet public : cet officier général, au moment où il méconnaissait si gravement tous ses devoirs, exerçait en chef le commandement de douze mille hommes. Aujourd'hui, toute proportion gardée, nous avons la reproduction exacte du même incident. Le maire d'Ajaccio doit sa nomination au chef de l'Etat; de plus, au moment où M. Rouher arrive en Corse, ce maire fait partie, comme réserviste, de l'armée française, et il est incorporé momentanément dans ses rangs. Or, la passion politique est telle chez lui qu'il n'hésite pas à aller compromettre son costume militaire dans une réunion bonapartiste, pour applaudir à une révérence violente du bonapartisme contre le Maréchal et les lois constitutionnelles.

Voilà, pouvons-nous dire, l'idée que se font les chefs du parti de l'Appel au peuple de la discipline militaire et de l'obéissance aux lois. Dans leurs discours, ils se flattent d'en être les défenseurs et le palladium; dans leur conduite, ils ne laissent échapper aucune occasion de les fouler aux pieds.

La gauche républicaine, au dire des chefs de ce parti, présents à Paris, est parfaitement décidée à relever le gant qui lui a été jeté par M. Rouher, et elle chargera son bureau de s'entendre avec les bureaux des autres groupes pour que l'Assemblée soit saisie d'une demande de poursuites contre les journaux de Corse qui, les premiers, ont publié le discours de M. Rouher.

La gauche tient, paraît-il, à faire remarquer devant l'Assemblée que, s'il est un homme en France qui n'ait pas le droit d'attaquer le 4 septembre, c'est précisément M. Rouher, qui, à la première nouvelle du désastre de Sedan, a plutôt eu hâte de se dérober que de s'affirmer, comme président du Sénat, et qui n'a jamais songé qu'à mettre en sûreté sa personne, en laissant à Cercey, où il les détenait d'ailleurs illégalement, tous ses papiers politiques, qui devaient tomber quinze jours plus tard aux mains des Prussiens.

On lit dans la Gazette de France :

M. Rouher a évité de toucher, dans son discours, à la politique étrangère; mais il n'est pas en son pouvoir que la question ne se pose forcément dans les esprits, et que l'entrevue de l'empereur d'Allemagne et du roi d'Italie ne rappelle à tout le monde les tristes résultats de la politique suivie par l'Empire et servie avec tant d'aveuglement par M. Rouher lui-même.

Si Victor-Emmanuel a pu transformer le petit royaume que lui avaient légué ses ancêtres en une puissance de premier ordre, à qui le doit-il, sinon à Napoléon III, qui croyait trouver dans la constitution d'un royaume unitaire en Italie, une garantie de sécurité pour la France? On a vu, lors de nos désastres, ce que valait cette garantie; on a vu, jusqu'à quel point nous pouvons compter sur la reconnaissance de l'Italie.

C'est encore l'Empire, c'est encore M. Rouher qui ont permis à la Prusse de dissoudre l'ancienne Confédération germanique, d'en chasser l'Autriche et d'unifier l'Allemagne à leur profit et à notre détriment. S'il est une page honteuse dans l'histoire du second Empire, c'est à coup sûr celle qui se rapporte à l'unification de l'Allemagne. M. de Bismarck a pu se jouer de la crédule incapacité de Napoléon III et de M. Rouher, les amuser par des promesses, les faire tomber dans les pièges les plus grossiers, se rallier d'eux après l'événement, de la manière la plus audacieuse. M. Rouher n'en a pas moins tenté de glorifier, dans cette occasion, la conduite de la diplomatie impériale. Il a même, on s'en souvient, imaginé la théorie des trois tronçons pour justifier la sagesse en défaut de son maître, et faire le bilan des chimériques avantages que la France devait tirer, selon lui, du triomphe de la politique des grandes agglomérations.

Mais ils ne se sont pas bornés, par malheur, à ces impudentes affirmations, à ces défis audacieux au bon sens, à ces manifestes péruils qui ne trompaient personne. Ils ont voulu prendre leur revanche; ils ont préparé la guerre qui devait réparer les erreurs de 1866, abaisser les prétentions de la Prusse et rendre au bonapartisme le prestige que Sadowa lui avait fait perdre.

C'est M. Rouher qui, dans une occasion solennelle, a déclaré publiquement que l'empereur combinait tout en vue de la guerre depuis trois ans; comme Napoléon III, il trouvait que rien n'avait été négligé pour assurer le succès de la revanche. « Grâce à vos soins, sire, disait-il, la France est prête. »

Les enquêtes ont révélé depuis, dans les détails les plus navrants, en quoi consistaient les prétendus préparatifs de l'Empire.

L'entrevue de Milan montre aujourd'hui aux esprits les moins clairvoyants la valeur de cette politique impériale, à laquelle M. Rouher a eu si grande part. Sans cette politique désastreuse, l'Italie, suivant l'expression célèbre du prince de Metternich, ne serait encore qu'une expression géographique; le Saint-Père jouirait encore de la plénitude de son indépendance. La Prusse serait encore une puissance de second ordre. L'Alsace et la Lorraine ne nous auraient pas été arrachées avec les 5 milliards de l'indemnité; la France serait toujours au premier rang et n'aurait rien perdu de sa légitime influence

dans les conseils de l'Europe.

M. Rouher a été mal inspiré pour la cause qu'il prétend défendre, en choisissant, pour publier son manifeste et faire l'apologie du pouvoir personnel, le moment même où les représentants des deux unités dont la création, a entraîné la ruine de la France, sont réunis à Milan et peuvent se féliciter de l'habileté avec laquelle ils se sont joués des prétendus hommes d'Etat de l'Empire. Il est des occasions où le silence est la seule attitude qui puisse être convenable. M. Rouher, en ne le comprenant pas, nous force de constater une fois de plus l'incroyable légèreté avec laquelle les défenseurs les plus autorisés du bonapartisme envisagent les intérêts les plus sacrés, les plus vitaux de la France, et se montrent disposés à les faire passer après les considérations dynastiques.

On lit dans le Journal de Paris :

Comment concilier la passion de M. Rouher pour le suffrage universel avec le dédain qu'il montre pour les décisions de l'Assemblée nationale? Est-ce que l'Assemblée nationale ne représente pas le suffrage universel? Est-ce que les élections de février 1871 se sont faites sous le régime du cens, ou même sous celui de la loi du 31 mai? Nullement. Mais M. Rouher ne se contente pas du suffrage universel, la forme plébiscitaire. Et pourquoi? Parce qu'il espère que sous cette forme le suffrage universel lui sera plus favorable que sous la forme parlementaire.

Si l'Assemblée nationale, au lieu de prononcer la déchéance de l'Empire, avait au contraire rétabli cette forme de gouvernement au profit de l'héritier de Napoléon III, M. Rouher ne ferait pas si peu de cas de ses décisions.

Il y a un autre point que M. Rouher devrait aborder avec moins de complaisance. Nous voulons parler de la campagne de Sedan et des responsabilités qui s'y rattachent. Le maréchal de Mac-Mahon, avec le caractère chevaleresque qu'on lui connaît, n'a voulu rejeter sur personne le poids de ce grand désastre. Mais M. Rouher sait parfaitement à quelles inspirations on a obéi lorsqu'on a entrepris cette fatale campagne. Il le sait, et ceux qui l'ont vu à Reims à l'époque des événements, ceux-là le savent aussi bien que lui, et le lui rappelleront, s'il en est besoin.

Il est curieux de connaître l'opinion du journal le plus influent du monde sur M. Rouher. On lit dans le Times :

Les expressions de haine violente avec lesquelles M. Rouher parle de la République ne font peut-être, dit le journal de la Cité, que montrer qu'il en craint la force croissante, et ces craintes sont bien fondées. Chaque jour d'existence, en effet, augmente la force de la République. Elle a donné à la France une paix profonde et une prospérité aussi grande que l'Empire. Les capitalistes ont perdu la crainte qu'ils avaient du nom de la République.

A l'Assemblée, la gauche représente la richesse tout autant que la droite. M. Rouher peut bien laisser ces faits de côté; mais ils sont essentiels dans toute juste appréciation de l'avenir de la France.

Informations

Le *Moniteur universel* apprend que dès sa rentrée, la Chambre a pourrît bien être saisie d'une demande de poursuites contre M. Rouher, pour la campagne illégale et inconstitutionnelle qu'il accomplit actuellement en Corse.

Cette nouvelle nous semble d'une authenticité au moins douteuse. Il est invraisemblable, en effet, que M. Buffet prenne l'initiative d'une telle mesure, et quant à la gauche, rien, dans les délibérations de ceux de ses membres qui ont pu se réunir depuis peu, n'autorise à penser qu'elle ait pris une telle résolution.

(France).

On annonce qu'à la suite d'une manifestation bonapartiste qui s'est produite devant la caserne Saint-François lors de l'arrivée de M. Rouher à Ajaccio, les quelques réservistes qui ont pris part à cette manifestation, et parmi eux le maire d'Ajaccio, M. Forcioli-Conti, ont été punis par l'autorité militaire de huit jours de prison. D'après le *Temps*, M. Forcioli-Conti serait de plus révoqué de ses fonctions de maire.

Le ministère des finances vient de publier la situation du recouvrement des contributions directes et des impôts et revenus indirects pour les neuf premiers mois de 1875.

Ces résultats sont des plus satisfaisants et laissent entrevoir, pour l'exercice entier, un excédant de près de 93 millions sur les évaluations budgétaires.

La *Mémorial diplomatique* publie sur l'entrevue de Milan une communication qui lui vient de Rome, et de laquelle il résulte que la question traitée entre l'empereur d'Allemagne et le roi d'Italie est celle du prochain Conclave.

« Les quatre cabinets, demande le *Mémorial*, se mettront-ils d'accord? La décision finale appartient aux événements. »

On se rappelle que c'est M. de Bismarck qui, le premier en Europe, s'est occupé de l'éventualité d'un prochain Conclave.

M. Thiers est rentré à Paris samedi.

La réponse du Vatican à la Note du gouvernement espagnol sur l'égalité des cultes sera divisée en deux parties : la première traitera la question politique; la seconde, la question ecclésiastique.

Mgr Ange Jacobini est chargé d'examiner et de rédiger la partie relative à la question ecclésiastique. Le cardinal Antonelli examinera et rédigera la partie relative à la question politique; il sera assisté dans cette tâche par les prélats Agnozzi et Manutelli.

Le Vatican a reçu un long rapport de Mgr Simeoni sur l'état des choses en Espagne. Ce rapport servira de base à la réponse du Vatican.

A un dîner de famille donné à Monza, l'Empereur d'Allemagne a adressé les paroles suivantes à l'héritier de la couronne italienne :

« Mon fils me charge de présenter à Votre Altesse Royale ses compliments les plus affectueux et de vous prier de lui conserver votre précieuse amitié et de rester son bon camarade. J'ajoute à la prière de mon fils la mienne propre. J'espère que, à côté de l'amitié cordiale qui unit les pères, les fils, de leur côté, maintiendront ce lien d'affection que réclament les intérêts véritables des deux nations. »

On télégraphie de Munich, le 20 octobre :

Dans le conseil des ministres tenu aujourd'hui, il a été donné connaissance de la réponse du roi à l'offre du cabinet de se démettre de ses fonctions.

S. M. a refusé la démission des ministres et leur a fait savoir qu'il était absolument satisfait de la manière dont jusqu'ici ils ont géré les affaires du pays.

Le roi a également refusé de recevoir et l'Adresse de la Chambre et la députation chargée de la lui présenter.

On voit que la situation de la Bavière se complique. Il est difficile de prévoir ce qui va sortir de la résistance du Roi à la majorité catholique du Parlement.

Les journaux bonapartistes publient un long discours prononcé à Rouen par M. Raoul Duval, dans une réunion privée. Ce discours, assez désordonné, ne nous apprend absolument rien de nouveau sur la politique bonapartiste, et, après le discours de M. Rouher, il ne mérite pas de retenir une attention sollicitée par de plus graves sujets.

On dit dans les cercles officiels de Berlin, que le prince impérial d'Allemagne a l'intention de se rendre en 1876 à Philadelphie pour visiter l'Exposition internationale.

La *Tribune* de Berlin annonce que le prince de Bismarck a adressé au roi Victor-Emmanuel une lettre autographe dans laquelle il exprime à ce souverain le vif regret qu'il éprouve de n'avoir pu, vu l'état de santé, accompagner l'empereur d'Allemagne à Milan.

Les journaux allemands constatent du reste que le prince de Bismarck est très souffrant. Il lui est presque impossible de dormir, et l'emploi du morphiùm à forte dose suffit à peine pour calmer la surexcitation de ses nerfs. Le chancelier a coutume de ne se mettre au lit qu'après minuit et de donner audience de huit heures à onze heures du soir.

Aussi ne se lève-t-il habituellement qu'à onze heures du matin. Mais depuis quelque temps, il ne dort plus que par moments, et cet état maladif exerce une très mauvaise influence sur son système nerveux.

La commission des travaux publics a été unanime à reconnaître l'utilité incontestable de la construction proposée; mais tous les membres n'ont pas été du même avis sur l'urgence, qui a été repoussée par 5 voix contre 3.

Le chiffre énorme de la dépense à faire a dû préoccuper, dans une certaine mesure, la commission, quoiqu'il n'entre pas dans sa mission de créer des voies et moyens. Le réseau des chemins vicinaux subirait nécessairement les conséquences fâcheuses de la brèche que laisserait, dans les finances du département la somme qui en sortirait pour la réfection des bureaux de la préfecture. Depuis longtemps les choses sont en l'état, on peut bien atermoyer encore; au point de vue matériel, il n'y a aucun danger imminent qui présente un caractère d'urgence; tout est en vétusté dans les bureaux actuels, mais rien ne dépré; quant au service, il n'est pas en souffrance, les employés seraient mieux dans des bureaux mieux appropriés, mais ce qui existe ne leur suffit-il pas? ont-ils sérieusement à souffrir du défaut de lumière? leur santé est-elle menacée? La surveillance, la direction du service seraient plus faciles dans des bureaux mieux appropriés, mais jusqu'à ce jour a-t-on eu à se plaindre sérieusement?

Après ces observations longuement développées, le rapporteur conclut au rejet de la proposition de M. le préfet au nom de la commission, dont il est l'organe, et qui s'est prononcée par cinq voix contre trois.

M. le Préfet demande la parole.

S'il ne s'agissait que de lui, il ne demanderait pas l'exécution du projet de remaniement des bureaux, qu'il a soumis au Conseil général. Pendant toute la période des travaux il aura à en supporter tous les ennuis : la poussière et le bruit qui en sont la conséquence inévitable, la démolition d'une des chambres destinées aux sous-préfets et la suppression de l'accès du jardin; mais il y a utilité et urgence. Il en trouve la preuve dans la préoccupation du Conseil général, à ce sujet, dès l'année 1869. Cette question depuis lors a été ajournée et reprise à différentes époques.

M. le Préfet ne veut aujourd'hui s'occuper que de la question d'opportunité, d'urgence, de nécessité; quant aux voies et moyens il traitera plus tard cette question; d'ores et déjà il se tient à la disposition du Conseil.

La reconstruction des bureaux est indispensable pour plusieurs motifs que M. le Préfet développe, et dont les principaux sont les suivants : les bureaux de la préfecture comprennent des bureaux pour la commission départementale, qui n'en a pas; pour le conseil d'instruction publique. Le service académique qui devrait être à la préfecture y serait transporté, tandis qu'il occasionne annuellement une dépense de 300 fr. Le logement des bureaux de l'agent-voyer y serait aussi; ce loyer coûte annuellement 300 fr. au département.

Enfin, dit M. le Préfet, c'est une question d'humanité : les bureaux actuels sont insalubres, il y a humidité et manque d'air. Ils n'ont même pas la quantité d'air réglementaire pour les chambrées des soldats; cependant les employés y passent et y vie dans l'intérêt du département; car, sur vingt affaires qui les occupent, il n'y en a pas deux qui concernent l'Etat.

Si l'on n'exécute pas les réparations proposées, c'est un bâtiment perdu pour le département, qui se détériore à un point, que bientôt on ne pourra même pas profiter des matériaux qui auraient encore une grande valeur, surtout si les travaux à exécuter étaient exécutés en régie, sous la surveillance de M. le Préfet et de la Commission départementale.

M. de Verninac demande la parole.

Il ne veut aborder la question budgétaire que soulève la demande de crédit de 60,000 fr. pour réparations à l'hôtel de la préfecture. Il admet la possibilité matérielle de consacrer cette somme aux réparations demandées. Mais il se demande si ces réparations ont un tel caractère d'urgence que la somme de 60,000 fr. demandée ne pourrait pas trouver un plus utile emploi.

Et d'abord, il semble certain que si tout n'est pas au mieux dans l'aménagement des bureaux de la préfecture, le service jusqu'ici n'en a pas souffert. Des réparations partielles fréquentes ont déjà été faites, et les dernières ont eu lieu il y a bien peu de temps.

L'urgence de réparer les bâtiments annexés n'existe pas puisque ces bâtiments, de l'avis de l'architecte, n'ont d'autre valeur que celle des matériaux, et qu'il suffit d'empêcher ces matériaux de se détériorer, ce à quoi suffit le crédit d'entretien des bâtiments départementaux.

Ne vaudrait-il pas mieux pour le département réserver toutes ses ressources pour la construction plus rapide des chemins d'intérêt commun, et ne doit-on pas prévoir, à très-bref délai, une très-grosse dépense qui aura un caractère obligatoire au premier chef : la réfection des prisons départementales et leur appropriation au régime cellulaire adopté par un vote récent de l'Assemblée nationale.

Enfin, s'il est certain que l'aménagement de salles spécialement affectées au service des commissions du Conseil général et à la commission départementale, offrirait aux membres du Conseil des avantages et un confort qu'ils n'ont pas, n'est-il pas également certain qu'ils doivent se montrer très-réservés pour se procurer ces avantages aux dépens des populations qui paient l'impôt. L'impôt de 12 cent. extraordinaires votés pour l'achèvement des chemins de grande communication va prendre fin; ne vaudrait-il pas mieux, à défaut d'un emploi d'une utilité générale reconnue, alléger les charges des contribuables au lieu d'engager une dépense considérable, dont le chiffre sera certainement supérieur aux prévisions, et qui n'a pas le caractère d'urgence et d'utilité générale qui justifie les sacrifices que le Conseil général a imposés, avec juste raison, au département pour l'achèvement de son réseau vicinal.

M. de Verninac demande donc au Conseil de repousser le principe des grosses réparations demandées par M. le Préfet.

M. Depeyre dit que l'utilité et la convenance du projet présenté par M. le Préfet ne sont contredits par personne. Le local affecté aux bureaux de la préfecture est insuffisant et mal aménagé; certains bureaux manquent d'air et de lumière, et les employés ont à souffrir de ce pénible état de choses. De plus, il n'y a pas de place pour les bureaux de la vicinalité et de l'inspection académique, deux services importants qui devraient être installés dans les bâtiments de la préfecture, ce qui assurerait une plus prompte expédition des affaires. Nous sommes tous d'accord sur les graves inconvénients de la situation actuelle. Mais on répond que cette situation existe depuis très-longtemps, qu'elle n'a point empêché la marche des affaires et qu'il n'y a pas d'urgence à la modifier. M. Depeyre dit que la même objection pourrait être opposée à toute sorte d'amélioration; mais il y a d'ailleurs une raison d'urgence qui n'a pas été suffisamment mise en lumière : le vieu



Chronique locale

et méridionale.

MAIRIE DE CAHORS

Bourses d'internes au Lycée de Cahors

Le Maire de la ville de Cahors a l'honneur d'informer les habitants qu'un concours pour deux bourses d'internes à l'école industrielle-commerciale annexée au Lycée de Cahors, aura lieu à l'hôtel-de-ville, le **jeudi 4 novembre 1875, à huit heures du matin.**

Les candidats devront joindre à leur demandes un certificat du directeur de l'établissement dont ils ont suivi les cours.

Les inscriptions seront reçues au secrétariat de la mairie, jusqu'au 3 novembre prochain. En l'hôtel-de-ville, le 26 octobre 1875.

Le Maire,  
Paul CANGARDEL.

Nous apprenons que M. Léon Valéry, notre compatriote, vient d'être nommé percepteur dans le Gers.

Nous conseillons aux amateurs d'épigraphie d'aller admirer l'inscription qui orne la nouvelle fontaine publique de la Barre, et qui est profondément burinée dans la pierre, à la place d'honneur. Jusqu'à présent les inscriptions des monuments publics se composaient de quelque pensée ingénieuse ou forte, capable de plaire aux esprits délicats, ou de frapper l'imagination des masses; mais l'auteur de l'inscription de la Barre a très-bien compris que ces sortes de futilités ne suffisent plus à une époque aussi avancée que la nôtre. Il s'est donc efforcé de donner à son œuvre un caractère d'utilité pratique, et nous devons avouer qu'il a réussi. Voici le texte de l'inscription :

IL EST DÉFENDU  
DE RIEN LAVER  
DANS LE BASSIN.

N'est-ce pas que c'est un chef-d'œuvre? Quelle clarté! quelle précision! quel heureux choix de mots justes pour exprimer une idée essentiellement pratique! Pour nous, nous sommes charmé de ce petit morceau, comme dit Philinte.

Espérons que la municipalité fournira à cet épigraphiste, si profondément utilitaire, de nouvelles occasions de se signaler, en le chargeant de placer des inscriptions sur tous nos monuments publics; alors nous aurons la satisfaction de lire, par exemple, sur le fronton du Palais de Justice: *Essuyez vos pieds, s. v. p., et au-dessus du péristyle du Théâtre: Entrez sans frapper et fermez la porte.*

Les honorables ménagères du faubourg la Barre, avec une irrévérence que nous ne saurions trop flétrir, envers l'inscription indélébile qui orne le nouvel abreuvoir, se permettent de laver, — non pas leur rien, — mais certain ustensile de ménage que son caractère essentiellement intime nous défend de nommer. La chose a pris, paraît-il, un tel développement, que les chevaux conduits à l'abreuvoir reculent épouvantés. La police a dû prendre des mesures sévères pour éviter de pareils abus.

Sur le rapport du général de Cisse, le président de la République vient de décréter qu'en cas de guerre ou de mobilisation, les hommes de la réserve de l'armée active ou de l'armée territoriale pourront être appelés à faire temporairement le service de la gendarmerie, et recevront à cette occasion la solde déterminée par les tarifs en vigueur pour les élèves gendarmes.

Le ministre de la guerre va faire procéder à d'importantes modifications dans le mode d'examen des candidats au volontariat d'un an. Plusieurs commissions spéciales vont être nommées pour se rendre dans les départements et appliquer une méthode unique dans les examens et les calculs des points.

Les conscrits de la classe 1874 ont tous été incorporés hier dans les divers régiments où ils doivent servir.

Il a été décidé en principe, que les chefs de corps dans l'armée territoriale jouiraient des mêmes immunités que ceux de l'armée active.

C'est ainsi que, sur la demande de M. de Cisse, le ministre des finances vient de prendre un arrêté portant que, désormais, les chefs de corps dont il s'agit, correspondant pour les besoins du service, exerceront les mêmes droits de franchise et de contre-seing que leurs collègues des autres corps militaires.

On assure que le ministre de la guerre disposera sur le bureau de l'Assemblée, dès les premiers jours de la session, un projet de loi réorganisant le service des hôpitaux militaires et réglant les conditions d'admission et de traitement des malades militaires dans les hospices civils, auxquels l'administration de la guerre se réserve de recourir largement.

Aujourd'hui mardi s'ouvre la session du conseil supérieur de l'instruction publique. M. Wallon soumettra au conseil supérieur, conformément à l'obligation que la loi nouvelle lui impose, les mesures qu'il juge utile de prendre pour élever le niveau de l'enseignement supérieur et mettre les établissements de l'Etat à même de soutenir la concurrence que vont lui faire les universités libres.

C'est après avis de ce conseil supérieur que M. Wallon soumettra à la Chambre un projet de loi destiné à régler l'exécution de ces mesures.

L'Avenir d'Auch signale un fait passablement scandaleux. Sur la route de Toulouse, d'Auch à Gimont, on a repeint à neuf les bornes kilométriques. On a repeint également en noir et à neuf les inscriptions Routes impériales.

L'ingénieur, ajoute l'Avenir, ne doit pas connaître des faits aussi graves, sans cela il ne les tolérerait pas et se souviendrait certainement que la République étant le gouvernement établi et légal, il doit donner l'exemple du respect de la loi et du gouvernement qui le paie.

On signale l'apparition dans le Gers et les Landes de pièces fausses de cinq francs à l'effigie de Charles X avec le millésime de 1829.

On se rappelle qu'au moment de la dernière mobilisation plusieurs grands cultivateurs, conseils municipaux ou chambres consultatives d'agriculture des pays de vignobles s'adressèrent au ministre du commerce pour lui signaler les inconvénients que présentait la coïncidence des vendanges avec l'appel des réservistes.

Ces observations ont été transmises au ministère de la guerre, qui en a tenu compte dans la mesure du possible.

Nous apprenons, en effet, que d'après les nouvelles instructions données, les généraux commandant les corps d'armée devront, à l'avenir, s'entendre avec les préfets des départements intéressés, les conseils et même au besoin avec les chambres consultatives d'agriculture de l'arrondissement, pour choisir, au point de vue des intérêts agricoles, l'époque la plus favorable à l'appel des réservistes.

On nous écrit de Tonneins :

Un vol de blé a été commis dans la nuit du 21 au 22 octobre courant au préjudice du sieur Dureau marchand de grains, dans sa maison sise quartier du Biscarret, à Tonneins.

De graves soupçons pèsent, dit-on, sur un individu dont les antécédents laissent à désirer.

Nous lisons dans le Progrès de Villeneuve: Le prix des blés varie toujours entre 19-75 et 19 fr. ce qui établit une moyenne de 19-50, toujours sur échantillon.

THÉÂTRE DE CAHORS.

Direction de M. Cassius. — Jeudi, 28 octobre 1875.

La Mi-Carême, grand succès parisien de MM. Meilhac et Halévy.

La Grève des Forgerons, pièce en 1 acte de M. F. Coppin, jouée par M. d'Allessy.

En wagon, épisode de voyage, en 1 acte de M. Derconni, joué par M. et M<sup>me</sup> Ricard.

Pour la chronique locale, A. Layton.

Bulletin Vinicole

Sainte-Foy (Gironde), 18 octobre

La cueillette des vins rouges est à peu près terminée, mais il reste les 2/3 des blancs à ramasser. La demande des vins blancs n'ayant été, cette année, ni active, ni précoce, comme d'habitude, et le raisin s'étant toujours bien comporté, on a pu attendre une parfaite maturité. On va cette semaine vendanger rondement, parce qu'on redoute la pluie.

En vins rouges, il y aura un déficit de 25<sup>mcs</sup> sur la récolte d'ordinaire, qui fut très-abondante. La qualité est bien discutée, cependant, il y a de bien belles cuvées.

Il n'est pas encore question de prix.

Les vins de 1874 sont très-rares et fort demandés en ce moment aux cours de la dernière cote.

Cognac (Charente), 18 octobre.

La cueillette s'achève par un temps affreux; la pluie tombe, une pluie froide qui alterne avec un vent violent du sud-ouest. Or, il y a encore près d'un quart des raisins sur pied, et c'est cette dernière partie de la récolte qui, si la chaleur avait continué, aurait fourni le meilleur vin, soit pour la table, soit pour la distillation. Ce dernier espoir ne semble pas devoir se réaliser.

Libourne, 18 octobre.

Les vendanges s'avancent dans nos contrées, et les grands propriétaires sont seuls en retard pour ramasser leurs récoltes. Malgré les divers fléaux qui ont frappé la plupart de nos vignobles, il y aura encore abondance de vin; la qualité, on l'espère du moins, sera égale à celle de 1874; mais quant au degré d'alcool, il sera généralement inférieur.

L'Entre-deux-Mers, déjà éprouvé depuis longtemps par le phylloxera, aura encore un tiers de récolte en moins que l'année dernière; dans les palus du Fronsadais, on se plaint beaucoup des ravages de l'oïdium, sur lequel le soufre n'a eu cette année, aucune influence bienfaisante; en revanche, les côtes sont favorisées outre mesure; les sables de Saint-Emilion, qui n'ont eu ni phylloxera ni oïdium, auront plus de vin que l'année dernière; mais les communes qui viennent à sa suite, telles que Puisseguin, Parsac, Saint-Philippe, Saint-Genès, etc., sont presque aussi maltraitées que l'Entre-deux-Mers.

Dernières nouvelles

Le télégraphe avait annoncé de Belgrade qu'une forte colonne turque avait envahi le territoire serbe. Heureusement, ajoutaient ces dépêches d'origine slave, la frontière était bien gardée, et les envahisseurs ont été repoussés avec perte par les troupes serbes cantonnées dans le voisinage.

Il n'y avait rien de vrai, ni dans l'annonce de l'entrée des troupes turques en Serbie, ni par conséquent dans celle de leur défaite. Une dépêche de Constantinople, adressée à l'ambassade de Turquie à Paris, déclare que les bruits relatifs à cet incident sont dénués de tout fondement.

L'ambassade Ottomane à Paris a démenti, de son côté, des rumeurs suivant lesquelles le représentant de la Serbie à Constantinople aurait demandé ses passeports.

Dépêches Télégraphiques

Paris, 25 octobre 1875.

La nomination de Sadyck est confirmée. L'Echo d'Ajaccio est interdit sur la voie publique pour avoir publié un article disant: « Un gouvernement indécis a été imposé à la France par un groupe de Français sans mandat. »

Une nombreuse réunion privée a eu lieu à Valence. M. Madier de Monjau a fait un grand éloge de M. Thiers.

Bourse de Paris.

Paris, 26 octobre 1875.

Rente 3 p. %	65.65
— 4 1/2 p. %	95.10
— 5 p. %	104.80

bâtiment qu'il s'agit de reconstruire est une valeur qui dépérit chaque jour; il y a là une perte pour le département, perte qui s'aggrave progressivement; chaque année on est obligé de faire certaines dépenses pour empêcher sur quelques points des effondrements; voilà un bâtiment qui dans presque toutes ses parties ne peut plus être affecté à aucun usage, et qui chaque année pourtant exige des frais que j'appellerai des frais de maintien, plutôt que des frais d'entretien. Il y a urgence à faire cesser cet état de choses. L'intérêt du département l'exige.

M. le Préfet persiste dans les observations qu'il a développées et qui sont appuyées par M. Bessières.

Après quelques nouvelles observations présentées par M. Cuniac, les conclusions de la commission des travaux publics sont rejetées par le Conseil général, qui reconnaît l'urgence des réparations proposées par M. le Préfet.

Le dossier est renvoyé à la commission des finances pour donner son avis.

Il est 5 heures et demie, la séance est levée.

Le Président, LIMAYRAC. Le Secrétaire, B. DE LAMAZE.

Séance du 19 août.

PRÉSIDENCE DE M. LIMAYRAC.

La séance est ouverte à 2 heures. Sont présents, tous les membres du Conseil sauf M. le comte Murat, excusé.

M. le Préfet assiste à la séance.

M. de Lamaze, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la séance d'hier, qui est adopté sans réclamation.

Vœux. — Dépôt.

M. le président soumet au Conseil :

Un vœu déposé par MM. Demeaux, Pradines, Saux et de Gozon, relatif à l'érection du bureau de poste de Duravel, en bureau-recette.

Un vœu tendant à rechercher les moyens de préserver le département de l'invasion du phylloxera, déposé par MM. baron Dufour, Lafon, Pierre Dufour, de Verninac et Brugalères.

Un vœu signé : de Marquessac, Pradines, de Gozon, Saux et Duphénéux, tendant à faire autoriser les communes de Montcuq, St-Daunès, St-Pantaléon et Lebreil à planter du tabac.

Un vœu signé par MM. Fraysse, de Verninac, Sérager, Vayssié et Vital, tendant à ce que des mesures soient prises pour que les fonds départementaux ne restent pas improductifs d'intérêt dans la caisse du Trésorier-Payeur-Général.

M. le président dépose ces vœux sur le bureau, et le conseil décide qu'ils seront soumis préalablement à la commission des vœux et objets divers, pour être discutés ultérieurement, et en conformité de l'article 26 du règlement.

M. Teilhard insiste pour qu'on cette matière, le règlement soit toujours observé.

Budget, Sous-Chapitre X.

M. Cambres au nom de la commission des finances, propose d'adopter les crédits portés aux articles 1 et 2 du sous-chapitre X, s'élevant ensemble à 1,300 fr.

Et connaissant l'impartialité et l'esprit de justice que M. André, inspecteur d'académie, apporte dans l'accomplissement de ses difficiles et délicates fonctions, la commission propose au Conseil de lui donner un témoignage d'estime, en votant l'allocation de 650 fr. demandée par M. le préfet, à titre de souscription à son ouvrage ayant pour titre: *Nos maîtres aujourd'hui et nos maîtres hier.*

Il propose ensuite de renouveler l'allocation de 650 francs, votée l'année dernière en faveur du jeune Francès, élève sculpteur à l'école des beaux-arts.

Et pour encouragement à la Société des Etudes du Lot deux cents francs.

Ces trois crédits forment l'article 3 du présent sous-chapitre, avec un total de 1,500 fr.

De voter sous l'article 4, la somme de 1,200 fr. pour l'entretien des bourses à l'Ecole d'arts et métiers d'Aix.

Et sous l'article 5, l'allocation de 1,200 fr. pour l'entretien d'élèves sages-femmes à l'école de Maternité de Toulouse.

En ce qui concerne le crédit de 800 fr. porté à l'article 2 du présent sous-chapitre, MM. Cuniac et Sérager demandent que l'Annuaire départemental soit rédigé avec plus de soin et de précision, et M. Cuniac exprime le désir que les lois nouvelles soient insérées en tête de l'Annuaire.

Les conclusions du rapporteur sont adoptées avec les observations qui y font suite.

Budget. — Sous-Chapitre XII.

Le même rapporteur propose d'inscrire au sous-chapitre XII, la somme de 16,700 fr. conformément au rapport de M. le préfet.

Budget. — Sous-Chapitre XIV.

Et au sous-chapitre XIV, les crédits portés aux articles 1, 2, 3, 4, 5 et 6, pour un total de 2,781 fr. 27 c.

Et d'ajouter à ce sous-chapitre sous l'article 7, solde des frais de séjour à l'hospice de Paris d'un enfant assisté du département du Lot, pendant 1872 et 1873, la somme de 442 fr. 03 c.

Et sous le n° 8 : arrérages dus à M. Bénéch sur la pension liquidée à 736 fr. par le Conseil, dans la séance d'hier, du 16 avril 1872 au 15 avril 1875, 2,208 »  
du 16 avril 1875 au 15 octobre 1875, 368 »  
du 16 octobre au 31 décembre 1875, 153 33

Total de l'article 8, 2,729<sup>fr.</sup> 33

Budget. — Sous-Chapitre XVI.

D'inscrire au sous-chapitre 16 la somme de 150 fr. pour être affectée à la réparation des pièces cadastrales;

Chemins vicinaux d'intérêt commun. — Répartition de la huitième annuité.

D'adopter le projet de répartition présenté par M. l'agent-voyer en chef de la huitième annuité des subventions de l'Etat pour les chemins vicinaux d'intérêt commun.

Toutes ces conclusions sont adoptées.

Communes de Souillac et de Lanzac. — Chemin vicinal ordinaire n° 2. — Subvention. — Rectification.

M. Pierre Dufour, au nom de la même commission, propose de modifier la répartition de la subvention départementale de 8,000 fr., en ce sens qu'une somme de 200 fr. attribuée au chemin n° 2 de la commune de Souillac doit être portée au chemin n° 2 de la commune de Lanzac.

Cette rectification est adoptée.

(A suivre).



**SOCIÉTÉ MÉTALLURGIQUE**

DE  
**TARN-ET-GARONNE**  
Forges et Hauts-Fourneaux de BRUNIQUEL et de BOURGES  
CAPITAL SOCIAL : 1,400,000 FRANCS

**ÉMISSION**  
**de 5,000 Obligations**

AVEC AFFECTATION HYPOTHÉCAIRE SPÉCIALE  
Rapportant 18 francs d'intérêt annuel  
Payables le 1<sup>er</sup> Mai et le 1<sup>er</sup> Novembre  
Remboursables à 300 fr. en 50 ans à partir de 1878  
Ces Obligations sont garanties : 1<sup>o</sup> par une inscription hypothécaire spéciale de premier rang sur les Forges et Hauts-Fourneaux de Bourges ; 2<sup>o</sup> par une deuxième inscription hypothécaire sur les Forges et Hauts-Fourneaux de Bruniquel, et sur les bâtiments qui les environnent. Le produit des forges et Hauts-Fourneaux de Bourges et de Bruniquel est évalué, selon rapports d'ingénieurs métallurgistes, à 760,000 fr.  
Le service des Emprunts n'exigeant que 480,000 fr., il reste encore un excédant de 580,000 fr.

**PRIX D'ÉMISSION : 232 FR.**

en souscrivant.....	Fr. 50
à la répartition.....	50
fin décembre.....	50
fin janvier 1876.....	82
<b>Total.....</b>	<b>232</b>

Les souscripteurs qui se libéreront à la répartition jouiront d'une bonification de **Deux Francs**.  
En tenant compte des 2 francs accordés sur les titres libérés, le prix des Obligations ressort net à **230 francs** rapportant **18 FRANCS D'INTÉRÊT**, soit un placement d'environ **7 FR. 91** pour cent, non compris la prime de remboursement.

**La Souscription sera ouverte**

De Lundi 25 oct. au Jeudi 4 nov. 1875  
Au **Siège social**, rue de Provence, 51 ;  
A PARIS Chez **M. Alfred PAZ**, banquier, rue Grange-Batelière, 46 ;

Sont reçus comme espèces et sans commission  
Toutes valeurs au cours moyen du jour, et tous coupons échéant en JANVIER prochain.

A partir du 1<sup>er</sup> novembre :

**15 CENTIMES**

AU LIEU DE 20

**L'ÉVÉNEMENT**

40, Boulevard des Italiens, Paris.

En vente chez M. Bergougnoux, à Cahors.

**L'EXPLORATEUR**

Géographique et Commercial.

Sommaire du 24 octobre 1875. — Liste officielle des Consuls d'Italie à l'étranger. — Les clubs alpins et le club alpin français. — L'Afrique équatoriale, deuxième partie de l'exploration de MM. de Compiègne et Marche (avec deux gravures). — Les voyages en Chine de l'abbé David : Nouvel an chinois ; un arbitrage ; recettes culinaires. — Asie centrale : Le chemin de fer central asiatique projeté par MM. F. de Lesseps et Cotard, documents manuscrits de M. A. Stuart, transmis par M. de Lesseps (avec quatre gravures et une carte). — Les habitants de l'Asie centrale, d'après F. von Hellwald (annexe au précédent article). — Le commerce belge des huit premiers mois de 1875 (produits miniers). — Le commerce aux îles Philippines et les ressources qu'il offre à la France. — Tunnel de la Manche. — Tramways et locomotion à vapeur. — Colonie d'enfants trouvés en Algérie. — Insurrection et soumission définitive du Khokand. — Chine : armement ; la Corée ; les pirates du Tong-king. — Transport de viandes fraîches à travers l'Atlantique. — Informations diverses. — Mouvement de la navigation française.

Abonnements : Un an 30 fr. — Six mois 16 fr.  
Bureaux : 24 et 26, passage Colbert, Paris.

**REVUE ILLUSTRÉE**

des lettres, sciences, arts et industries dans les deux mondes.

Sommaire du n° 48 (22 octobre 1875).

Texte : Carpeaux, par M. Gabriel Laffaille. — La duchesse de Rochebrune (suite), par Ernest de Calonne. — L'éducation suivant Voltaire, Diderot, Jean-Jacques Rousseau (suite), par M. Champfleury. — Les sourds-muets, par M. A.-J. Pons. — Monuments de Java. — Boro-Bodor, par M. Snop. — Au centre de l'Afrique. — Gondokoro, par M. Clément Beaucourt.

Gravures : Sculpture du pavillon de Flore. — Groupe par Carpeaux. — Ugolin et ses enfants. — Groupe en bronze par Carpeaux. — Le jardin de la marine. — Tableau de M. Firmin Girard. — Le temple de Boro-Bodor dans l'île de Java.

Abonnement : Six mois, 15 francs. — Un an, 25 fr.  
Bureaux : 25, rue Monsieur-le-Prince, Paris.

**Revue Scientifique.**

SOMMAIRE DU NUMÉRO 47 (22 OCTOBRE 1875).

La Gazette de France et la sécrétion de la pensée. — La province de Sz'tshawan, par M. de Richtofen. — L'inoculabilité de la tuberculose, par M. Villemin. — Association française pour l'avancement des sciences ; — Congrès de Nantes. — Chronique scientifique.

**Revue Politique et Littéraire.**

SOMMAIRE DU NUMÉRO 47 (22 OCTOBRE 1875).

Le cahier, par M. Louis Pauliat. — L'opposition des gens du monde sous les Césars, par M. Gaston Boissier. — Mort du président Garcia Moreno, par Léo Quesnel. — La Vénus d'Ille de Mérimée

et une légende pieuse d'Abyssinie, par M. Maurice Vernes. — Causerie littéraire. — Notes et impressions, par N\*\*\*. — La semaine politique. — Nécrologie.

On s'abonne au bureau du journal, 17, rue de l'École-de Médecine, à Paris.

Chaque journal : Paris, Six mois 12 fr. Un an 20 fr. Départements, Six mois 13 fr. Un an 25 fr.

Les deux journaux réunis : Paris, six mois 20 fr. Un an 36 fr. Départements, six mois 25 fr. Un an 42 fr.

Prix du numéro : 50 centimes.

**Publications de la librairie Hachette**

79, boulevard Saint-Germain, Paris.

Le Dictionnaire abrégé de la langue française que vient de mettre en vente la librairie Hachette et C<sup>e</sup>, aura bientôt sa place dans toutes les bibliothèques : il a été exécuté avec l'approbation de M. Littré par M. Beaujean, son plus assidu collaborateur. C'est le résumé du grand Dictionnaire, c'est la réduction en un seul volume de l'immense travail du maître.

L'ouvrage paraît en 25 fascicules à 50 centimes ; l'ouvrage complet est en vente.

JOURNAL DE LA JEUNESSE. — Sommaire de la 154<sup>e</sup> livraison (23 octobre 1875). — Texte : La toute petite, par J. Girardin. — Comment on fait vivre les plantes dans les appartements, par H. de la Blanchère. — La vallée du Mont-Dore, par H. Norval. — Les aventures du capitaine Magon, par L. Cahun. — Michel-Ange, par l'oncle Anselme. — Les animalcules microscopiques, par M<sup>me</sup> G. Demoulin.

Dessins d'Emile Bayar, H. Clerget, P. Philippeaux.

LE TOUR DU MONDE. — Nouveau journal des Voyages. — Sommaire de la 772<sup>e</sup> livraison, (23 octobre 1875). — Texte : Voyage dans le Lazistan et l'Arménie. — Texte et dessins inédits, par M. Th. Deyrolle. — Onze dessins.

**Pêche! Pêche! Pêche!**

La Chasse illustrée, unique journal de chasse et pêche, publié en France, vient, à l'occasion de la réouverture de la pêche, de commencer une série d'articles pratiques illustrés sur les différentes manières de prendre le poisson en eau douce et en eau salée. Le succès de ce charmant recueil, fondé il y a HUIT ANS, par la maison Didot, de Paris, s'explique par la compétence de ses rédacteurs, dessinateurs et graveurs.

On l'a dit avec raison : « La Chasse illustrée, c'est « l'ami intime de la maison, hôtel, château, ferme « ou villa. »

Au mois d'août prochain paraîtra L'ALMANACH DE LA CHASSE ILLUSTRÉE, connue de tout le monde des sportsmen. Prix : 1 fr.; par la poste, 1 fr. 25.

En ce moment, La Chasse illustrée publie une nouvelle d'un brio étourdissant : PHÉNOMÈNE, Braconnière-Aubergiste, par M. C. d'Amezeuil.

Un numéro gratuit du journal, contenant dix pages d'impression, est envoyé à toute personne qui en fait la demande.

Directeur, M. A. F.-DIDOT ; rédacteur en chef, M. H. EMILE CHEVALIER.

Prix d'abonnement : 20 fr. par an ; 5 fr. par trimestre. 56, rue Jacob, à Paris.

L'événement le plus considérable qui se soit produit depuis longtemps dans le journalisme, c'est l'apparition d'un journal quotidien républicain conservateur réunissant une partie politique et littéraire sérieuse, et une partie parisienne de l'intérêt le plus piquant. Pour atteindre ce résultat, l'Opinion s'est décidée, tent que siègera la Chambre, à donner tous les jours

6 pages au lieu de 4

et cela sans augmentation du prix de l'abonnement, qui reste fixé à 16 fr. par trimestre.

Un numéro d'essai est envoyé à toute personne qui en fait la demande par carte postale adressée à l'administrateur de l'Opinion, 5, rue Coq-Héron, Paris.

Prime gratuite : le Siège de Paris, un beau volume in-8<sup>o</sup>.

LIBRAIRIE FIRMIN-DIDOT, RUE JACOB, 56, A PARIS.

**LA MODE ILLUSTRÉE**

JOURNAL DE LA FAMILLE, SOUS LA DIRECTION

DE M<sup>me</sup> EMMELINE RAYMOND.

Ce journal, indispensable à toutes les mères de famille, paraît le samedi de chaque semaine, il donne par an plus de 2,000 gravures sur bois ; — 24 planches dans lesquelles on trouve plus de 500 modèles nouveaux de patrons en grandeur naturelle, pour vêtements de toutes sortes et de tous les âges ; — romans, nouvelles, etc.

Un numéro spécimen est envoyé gratis à toute personne qui en fait la demande, par lettre affranchie.

On s'abonne en envoyant un mandat sur la poste à l'ordre de MM. FIRMIN DIDOT et C<sup>e</sup>, 56, rue Jacob, à Paris. On peut aussi envoyer des timbres-poste : dans ce cas il faut ajouter, pour chaque trois mois, un timbre de 25 centimes, soit quatre timbres pour l'année.

Prix pour les départements :

1<sup>re</sup> édit. : 3 mois, 3 fr. 50 ; 6 mois, 7 fr. ; 12 mois, 14 fr. 4<sup>e</sup> — avec une gravure coloriée chaque numéro : 3 mois, 7 fr. ; 6 mois, 13 fr. 50 ; 12 mois, 25 fr.

S'adresser également dans les librairies des départements.

**CONSTIPATION**

Méféz-vous des purgatifs et laxatifs qui, loin de guérir, rendent la constipation invincible. Seule la Podophylle Coirre, rue du Regard, 24, à Paris, ne purge pas et guérit radicalement. — Envoyer 3 fr. pour recevoir franco. Dépôt dans les bonnes pharmacies.

Pour les extraits et articles non signés Le propriétaire-gérant A. Layton.



VÉRITABLE

**BÉNÉDICTINE**

LIQUEUR DE L'ABBAYE DE FÉCAMP

Apéritive, digestive, fortifiante, suave et d'un goût exquis, la Bénédicte est aujourd'hui la reine des liqueurs adoptées sur toutes les bonnes tables, au restaurant comme au dîner de famille, dans les plus grands hôtels comme dans les salons princiers. La Bénédicte est le complément obligé de tout bon repas, et son usage journalier facilite toutes les fonctions de l'estomac.

Entrepôt général à Fécamp (Seine-Inférieure).

Agence générale à Paris, 76, boulevard Haussmann.

Agences à BORDEAUX, MARSEILLE, VIENNE, LONDRES, BRUXELLES, etc. Se trouve chez les principaux négociants, Epiciers, confiseurs et marchands de comestibles.

**RELIURE**

CÉLÉRITÉ. — BON GOUT. — PRIX MODÉRÉS.

Imprimerie A. LAYTON, rue du Lycée.

**LA VELOUTINE**

EST UNE Poudre de Riz spéciale préparée au Bismuth

PAR CONSÉQUENT D'UNE ACTION SALUTAIRE SUR LA PEAU Elle est adhérente et invisible, aussi donne-t-elle au teint une fraîcheur naturelle.

PARIS — Ch. FAX, Inventeur — 9, rue de la Paix

**LE JOURNAL DU DIMANCHE**

Recueil Littéraire et Illustré

paraissant chaque semaine, avec 16 pages de texte et gravures inédites, et un morceau de musique.

ABONNEMENTS :

Un An, 8 francs. — Six mois, 4 francs.

Par un mandat sur la poste, au nom de l'Administrateur, place Saint-André-des-Arts, 11, à Paris.

Le Journal du Dimanche compte maintenant vingt années d'existence ; sa collection se compose des ouvrages les plus estimés des Auteurs contemporains, et c'est avec le concours des dessinateurs et des graveurs les plus distingués que ce recueil a conservé le premier rang parmi les publications illustrées.

Trente-quatre volumes sont en vente

Le volume broché, pour Paris..... 3 fr.  
id. pour les Départements. 4 fr.

**AUX ASTHMATIQUES**

Il n'y a qu'un remède qui puisse véritablement guérir l'asthme, la toux et l'oppression, c'est la POTION de M. AUBRÉE, médecin pharmacien à la Ferté-Vidame (Eure-et-Loir), — 43 ans d'admirables succès, approbation des célébrités médicales de tous pays ; des milliers de guérisons, dont les preuves sont envoyées fr. 40 c., convaincront les plus incrédules. Guérison des rétentions d'urine, gravelle, douleurs néphrétiques par un traitement spécial.

MAGASIN DE FLEURS ARTIFICIELLES



**M<sup>me</sup> LINON**

FLEURISTE

rue du Lycée, à Cahors

Grand assortiment de Bouquets d'Église ; Vases en porcelaine ; Flambeaux en verre et Fournitures pour fleurs ; Papiers de toutes couleurs.

Bouquets de fêtes votives ; salons et devant d'autel brodé or.

**VICHY**

Adminis. Paris, 22, boul. Montmartre

PASTILLES DIGESTIVES fabriquées à Vichy avec les Sels extraits des sources. Elles sont d'un goût agréable et d'un effet certain contre les nausées et digestions difficiles.

SELS DE VICHY POUR BAINS. — Un Rouleau pour un Bain, pour les personnes ne pouvant se rendre à Vichy.

SUCRE D'ORGE DE VICHY. Excellent bonbon très-digestif.

Pour éviter les contrefaçons exiger sur tous les produits la marque du

CONTRÔLE DE L'ÉTAT

Cahors, chez M. Dulac, pharmacien.



**MACHINES A COUDRE**

DE TOUS LES SYSTÈMES

ÉLIAS HOWE, SINGER, etc.

Machines de Famille

DE SALON ET D'ATELIER

pour Tailleurs, Cordonniers, Couturières et Lingères.

LARRIVE, Mercier

dépositaire

à Cahors

Seule Maison

vendant

MACHINE

A NAVETTE

brevetée s. g. d. g.

Marchant au pied

et à la main

Au prix de 125 francs

montée sur joli guéridon.

La même Machine montée sur grande table

150 francs

Aiguilles, Fournitures de première qualité,

Pièces de rechange et Réparations, Coupe-

Boutonniers (brevet s. g. d. g.). Prix : 2 fr.

Le Catalogue général est envoyé franco sur demande.

